

TH1 - TERRAIN DIFFICILE

GÉNÉRALITÉS

Formation professionnelle continue, spécifique et obligatoire pour tous les travailleurs utilisant des équipements de protection individuelle pour se sécuriser.

CONTEXTE DE FORMATION

Dans le cadre de votre activité professionnelle, lors de travaux en hauteur en terrains difficiles, de nombreuses situations dangereuses existent. Reconnaître et comprendre les phénomènes dangereux est un premier pas vers la sécurité. Utiliser correctement ses équipements de protection individuelle en est un deuxième. Enfin, dans le cas malheureux ou un dommage se produirait, pouvoir porter secours à un collègue est une nécessité indiscutable et légalement exigée.

PUBLIC CIBLE

Personnes effectuant des travaux en hauteur en terrains difficiles nécessitant l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Eviter les accidents professionnels lié à des chutes de hauteur lors du travail dans l'environnement professionnel spécifique.

OBJECTIF DE MODULE

A l'issue de ce niveau, les participants sont capables d'effectuer des travaux en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser. Les points d'attache et d'ancrage sont en principe déjà prévus ou installés. Les systèmes de secours ont déjà été planifiés en amont. Les participants utilisent les EPI de base (harnais, casque, longe, ...).

CONCEPT

Notre système de formation est construit sur 3 niveaux de compétences différents. Il permet ainsi de transmettre des formations cohérentes et en adéquation avec les besoins du public cible. Les différents niveaux de compétences permettent aussi à l'employeur de placer ses ouvriers dans un contexte de travail qui correspond à leurs compétences. La sécurité en est alors grandement accrue. Les trois niveaux doivent se faire chronologiquement. L'obtention du niveau précédent du même cursus est requis pour accéder au niveau supérieur. Cependant, il est possible de rejoindre un autre cursus par le biais d'un module de perfectionnement / passerelle (CP).

CADRE LÉGAL

Cette formation permet de répondre à différentes lois, ordonnances et directives, soit LAA Art. 82. et Art.112 ; OPA Art. 5-6-8 ; OTConst Art. 3-7-15-19 ; directive de la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST 337.13, CFST 337.12 et CFST 2134.

RÈGLEMENT DE FORMATION

Selon document annexe ci-joint

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE FORMATION

Dans l'un de nos centres de formation (plan détaillé joint au document de convocation) ou dans vos locaux.

DURÉE

1 Jour(s) / 8 Heure(s)

HORAIRES

08h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

LANGUE DE FORMATION

Français / Allemand :

Cependant nous adaptons notre cours et les évaluations pour les personnes n'ayant pas une maîtrise parfaite du français ou de l'allemand.

NOS FORMATEURS

Nos formateurs sont des spécialistes en travaux en hauteur et sur cordes, certifiés (IRATA - ASGM - ASRETC) et/ou des spécialistes en accès et travaux dans les arbres. Ils sont également au bénéfice de formations pédagogiques.

PARTICIPANTS

Nos groupes sont généralement composés de 6 à 8 participants par formateurs au maximum. Le nombre maximum de participants par journée de formation est limité à 15 personnes.

ÉQUIPEMENT

Nous fournissons des EPI pour ces journées de formation, mais l'idéal serait que les participants possèdent leur propre équipement habituel (harnais, casque, longe, ...), dûment contrôlé et consigné.

MÉTHODOLOGIE

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE / MÉTHODE

L'enseignement proposé repose sur des critères pédagogiques reconnus et est composé comme suit : enseignement frontal et en groupe, travail individuel et en sous-groupe, apports théoriques, mise en pratique, analyse de situations, observations, échanges, discussions et évaluations.

PRÉREQUIS

Les participants doivent disposer d'une forme physique et d'une aptitude psychologique suffisante pour travailler en terrain difficile.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

A la fin de la formation les participants sont capables de :

- > Connaître les bases de la législation en matière de sécurité relative aux travaux en hauteur.
- > Reconnaître les phénomènes dangereux liés aux travaux en hauteur sur leur place de travail.
- > Appliquer des mesures correctes pour éviter les dommages potentiels lors de travaux en hauteur dans l'environnement professionnel spécifique où il est facile de se sécuriser.
- > Reconnaître et pouvoir annoncer, aux personnes responsables, les situations de travail en hauteur hors de leurs compétences.
- > Utiliser correctement les EPI de base.
- > Vérifier le bon fonctionnement et entretenir correctement les EPI de base.
- > Effectuer une évacuation d'urgence en prenant en compte les aspects de sécurité.

ÉVALUATION

L'évaluation des participants est effectuée durant toute la formation. Elle se base sur les acquis théoriques, sur les travaux pratiques et sur les réponses données par les participants durant la formation. Une évaluation formative et sommative, basée sur les compétences visées, est réalisée en fin de module, sous forme écrite et pratique. Il est également proposé à chaque participant d'identifier les points traités et exercés qu'il va mettre en œuvre dans sa pratique.

RAPPORT DE FORMATION

Un rapport de formation est établi en fin de formation, il est ensuite transmis à la direction de l'entreprise mandante.

RECONNAISSANCE

Cette formation est certifiée eduQua, OACP et Temptraining.

COMPETENCES VISEES

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- > cadre légale
- > principes de la sécurité au travail

ASPECTS PHYSIQUES

- > mécanismes de chute

PLANIFICATION / ORGANISATION

- > principes de planification
- > exécuter une planification
- > outil d'auto-évaluation

MOYENS D'ACCÈS OU PLATE-FORME DE TRAVAIL

- > principe et types
- > main-courte

MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- > principes de sécurisation de la place de travail
- > protection collective horizontale

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- > principes
- > équipement de corps : casque & harnais
- > équipement de connexion : antichute mobiles, longes câblées de maintien au travail, cordes
- > vérification personnelle du matériel de base

ANCRAGES

- > principes généraux
- > identification et choix de l'emplacement des ancrages
- > analyse de la structure d'accueil
- > installation des ancrages mobile
- > utilisation des lignes des vie

MÉTHODES ET PRATIQUE

- > principes des systèmes de sécurisation
- > utilisation d'un système d'arrêt de chutes
- > principes de deux points de sécurité
- > déplacement en terrain en pente
- > nœuds de base

SAUVETAGE

- > principes généraux
- > système de sauvetage vers le bas

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- 08h00 > Présentation et objectifs de formation + présentation des participants
- 08h30 > Partie théorique 1
- 09h15 > Pause-café
- 09h30 > Partie théorique 2
- 10h00 > Partie théorique 3 : aspects physiques
- 10h30 > Partie pratique bloc 1 : matériel de base
- 11h00 > Partie pratique bloc 2 : techniques de base
- 12h00 > Pause de midi
- 13h00 > Partie pratique bloc 3 : sauvetage
- 14h00 > Partie pratique bloc 4 : mise en situations
- 15h00 > Pause
- 15h15 > Evaluation pratique
- 16h00 > Evaluation théorique
- 16h30 > Correction et « Feedback »
- 17h00 > Fin de la journée

VALIDATION

CERTIFICAT

- > Evaluations réussies : Certificat Alkana Pro du niveau TH1 correspondant.
- > Evaluations échouées : Attestation Suivi de Formation (min. légal exigé).

PERFECTIONNEMENT

Pour une bonne durabilité du savoir et des pratiques, nous recommandons le suivi d'un module de formation continue ou de perfectionnement tous les deux ans environ. Ce dernier, se déroule sur une demi-journée.

CONFORMITÉS

Nos formations répondent aux recommandations de la SUVA et aux exigences légales mentionnées précédemment.